

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 07 juin 2023

Agriculture biologique : ouverture du guichet du fonds d'urgence pour le soutien des exploitations agricoles en grande difficulté

Le secteur de l'agriculture biologique fait face à des difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles liées au contexte d'augmentation de charges et à un recul de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique.

Afin d'accompagner les exploitations en agriculture biologique confrontées à de graves difficultés économiques et qui risquent la déconversion vers l'agriculture conventionnelle, voire la faillite, l'État a mis en place un fonds d'urgence doté d'un montant de 10 millions € au niveau national.

Le guichet de dépôt des demandes d'aides est désormais ouvert sur le site de la préfecture de la Gironde (rubrique « Agriculture, viticulture, forêt ») à l'adresse suivante :

<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Fond-d-urgence-BIO>

Les exploitants en agriculture biologique confrontés à de graves difficultés sont invités à renseigner le formulaire de demande d'aides en ligne avant le 23 juin 2023.

Pour toute précision vous pouvez vous adresser à la DDTM :

Célia DIDIERJEAN : 05 47 30 51 23 et Patrick GARRASSIEU : 05 47 30 51 29

ddtm-safdr-transmission-et-vie-des-exploitations@gironde.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr

